

COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 11

SEANCE DU 7 JUILLET 2026

Sous la présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire

étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, VOLTZENLOGEL Aurélie

Membres absents excusés : *Madame et Messieurs HAMMER Justine, MOSER Eric, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Eddy*

Date de la convocation : 3 juillet 2026

POINT 2. AVENANTS AU MARCHE PUBLIC POUR LA REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

a) Avenant n°1 pour le lot n°6

Le Maire expose que suite à la modification des travaux, un avenant n°1 a été formalisé pour la mise en place de barres de fenêtres. Considérant que d'autres modifications imprévues ont été apportées au marché, il y a lieu de modifier la délibération du 20 février 2026 sous point b) afin de prendre en compte la réalité dans l'exécution du marché. Il y a ainsi lieu d'annuler la délibération sus-citée et de la remplacer par la présente délibération comme indiqué ci-après.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°6 -Métallerie est l'entreprise METALLERIE SCHEIBEL de GUNSTETT.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la moins-value pour travaux non réalisés par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
06	METALLERIE SCHEIBEL	23 399,46	- 6 471,40	16 928,06	-27,66%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°6 comme détaillé ci-dessus qui annule et remplace l'avenant n°1 approuvé par le Conseil Municipal en date du 20 février 2026,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

b) Avenant n°3 pour le lot n°10

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°10 – Carrelage chape est l'entreprise DIPOL de Geispolsheim Gare.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la moins-value pour travaux de pose de dalles non réalisés dans la salle des associations par un avenant n°3 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1+2 HT (en €)	Avenant 3 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
10	Entreprise DIPOL	61 011,40	9 309,95	-10 510,00	59 811,35	-1,97%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°3 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°10 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

c) Avenant n°5 pour le lot n°9

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement à savoir plus-value liée à la fourniture une plaque coupe-feu.

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°9 – Plâtrerie Isolation est l'entreprise GASHI de Bischheim.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°5 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenants 1+2+3+4 HT (en €)	Avenant 5 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
9	EURL GASHI	117 305,00	13 940,95	630,00	131 875,95	+12,42%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°5 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°9 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

Pour extrait certifié conforme,

Marc MOSER



Maire

Nadine VOLKRINGER

Secrétaire de séance